

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Tarifs d'électricité 2024

---

**Suivant une tendance généralisée en Suisse et en Europe, influencée par un contexte économique sur lequel la Municipalité a peu de prise, les tarifs de l'électricité de la Ville de Pully connaîtront en 2024 une augmentation. La hausse s'élèvera à environ CHF 90.00 par an pour un ménage standard (3.6 c./kWh/an).**

Bien que le courant distribué à Pully soit composé à 100% d'énergie hydraulique suisse (tarif Energie Suisse) ou à 100% d'énergie romande hydraulique ou renouvelable (tarif Energie Romande), son prix est étroitement corrélé à celui auquel s'échange l'électricité sur le marché de gros européen.

L'augmentation des tarifs d'électricité 2024, qui suit celle que nous avons déjà dû déplorer l'an dernier, s'explique par des facteurs similaires. Ceux-ci sont liés pour l'essentiel à un contexte général défavorable (guerre en Ukraine, forte activité industrielle post-COVID, indisponibilité du parc nucléaire français, sécheresses, autres aléas climatiques influençant négativement la production d'électricité, etc.) qui agit négativement sur le prix de toutes les énergies depuis 2021 et influencera encore celui de l'électricité au cours des prochaines années, non seulement en Suisse mais aussi ailleurs en Europe.

En parallèle, les coûts d'acheminement de l'électricité augmentent également, en raison notamment de l'introduction d'une nouvelle taxe pour la gestion de la réserve en électricité décidée par le Conseil fédéral, dans le but de renforcer la sécurité d'approvisionnement au vu de la menace de pénurie que notre pays a connue au cours de l'hiver dernier.

A cela, s'ajoute l'augmentation du taux de TVA qui passera de 7.7 à 8.1%. Ces augmentations sont indépendantes de la volonté de la Municipalité, qui ne peut que les reporter sur ses tarifs d'acheminement.

Dans ce contexte, que la Municipalité de la Ville de Pully déplore, celle-ci se verra contrainte en 2024 d'augmenter les tarifs de l'énergie de 2.1 c./kWh et les tarifs d'acheminement de 1.5 c./kWh. Au final, l'augmentation sera de 3.6 c./kWh, ce qui représente pour un ménage standard une hausse annuelle d'environ CHF 90.00<sup>1</sup> par rapport à 2023.

Néanmoins, grâce à une stratégie d'approvisionnement étalée sur plusieurs années, les tarifs proposés par la Ville de Pully resteront plus bas que ceux payés par les gros consommateurs totalement exposés au marché libéralisé.

---

<sup>1</sup> Calcul établi pour un ménage occupant un appartement de 4 pièces sans chauffage électrique et consommant 2'500 kWh/an (classe H2).

Vous trouverez le détail des tarifs 2024 sur le site [www.pully.ch](http://www.pully.ch), rubrique *Vivre à Pully*, sur la page *Réseaux souterrains / Electricité*. Retrouvez-y également des conseils pour économiser l'électricité avec des gestes simples (document *Comment réduire ma facture*).

Pully, le 31 août 2023 – la Municipalité

Renseignements complémentaires : Ville de Pully – Direction des travaux et des services industriels, Marc Zolliker, Conseiller municipal – 021 721 32 00